



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 8 MARS 2016

Présents : Mmes BOURDELLES, DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, VALLÉRIE
Mrs LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, LANDREIN, LE GRAND, POINTE

Pouvoirs : M DUCLOS donne pouvoir à M LE GRAND
M BRIBET donne pouvoir à M DELAFOSSE
M LE TIRANT donne pouvoir à M LAIGNEL
Mme MILLAN donne pouvoir à Mme LOPEZ

Absents : M GUIVARC'H

Secrétaire de séance : Mme Nadège VALLÉRIE

La séance s'ouvre à 20h30

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2016 à l'unanimité

DELIBERATIONS

1- Enveloppe globale du régime indemnitaire

- Vu la délibération n°31/2011 créant l'Indemnité d'Administration et de Technicité
- Vu la délibération n°37/2014 portant modification de coefficient de l'I.A.T
- Vu la délibération n° 59/2015 portant modification des bénéficiaires

Suite au courrier de la préfecture datant du 10/02/2016 dans lequel elle demande de se mettre en accord avec le décret n° 91-875 du 6/09/1991 concernant la délibération 59/2015, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir l'enveloppe globale du régime indemnitaire Indemnité d'Administration et de Technicité de la manière suivante :

Monsieur le Maire dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif.

Grade	Montant moyen de référence au 01/07/2010	Nombre d'agents	Coefficient pour la catégorie	Crédit global En euros
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	449.29 €	2	0 à 5	4.492,90
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	464.29 €	1	0 à 5	2.321,45
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	469.67 €	1	0 à 5	2.348,35
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	476.10 €	1	0 à 5	2.380,50
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	464.29 €	1	0 à 5	2.321,45
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	469.67 €	1	0 à 5	2.348,35
ATSEM 1 ^{ère} classe	464.29 €	2	0 à 5	4.642,90

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, d'adopter l'enveloppe globale du régime indemnitaire.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

2- Détermination du taux de promotion d'avancement de grade d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Il propose donc de fixer le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade. Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Catégorie C		
Filière	Grades d'avancement	Ratios
Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

3- Création de poste d'adjoint technique principal de seconde classe

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Vote : adopté à l'unanimité des présents

INFORMATIONS

Urbanisme

Dépôt déclaration préalable : 11 route de Fontaine : pose fenêtre
49 route de Fontaine : division en vue de construire
Dépôt de permis de construire : 49 route de Fontaine : maison individuelle
9 chemin des Saules : abri voitures
Chemin des Petites Bruyères : maison individuelle
Dépôt de certificat d'urbanisme : néant

CR des commissions

Urbanisme : poursuite des rencontres avec des aménageurs
Le Mont : envoi d'un courrier de la mairie aux propriétaires des terrains
Ecole : discussion et réflexion sur des toilettes handicapées à prévoir dans le budget
pas de fermeture de classe envisagée
Théâtre : présence de 40 personnes, comédie agréable
Carnaval : 19 mars, rdv 15h30 à l'école avec fanfare
Gospel : vendredi 1^{er} avril à la salle des fêtes
CCAS : repas des Anciens le 3 avril à la salle des fêtes
Matinée éco-citoyenneté : 2 avril

Préparation du budget 2016 : réunion le 22 mars

Le prochain conseil aura lieu le 13 avril 2016

La séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance
Nadège VALLERIE

Le Maire
Georges LAIGNEL

